

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : G MATINAUD, S ARDIDIE, N CORREDDU, D DINTRAS , G FAURE, N GANGLOFF, JM LASCAUD, F LAUBARY, L SANTUCCI, C SANZ, M VIGUIE.

ABSENT(E) : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : N GANGLOFF

La séance est ouverte à 20h30.

DELIBERATIONS

N° 30/2020 VIREMENT DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dépenses effectuées pour l'achat de différents matériels pour la commune prévus au budget 2020. Un virement de crédit serait nécessaire afin de régler les prochaines factures.

- Opération Immeuble de rapport n°199 - 10 000,00 €
- Opération Autre matériel n°170 + 10 000,00 €

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31/2020 VIREMENT DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux supplémentaires de voirie effectués pour l'année 2020. Un virement de crédits en investissement est nécessaire pour payer les factures correspondantes à ces travaux établies par l'entreprise SIORAT.

- Opération Salle des Fêtes n°11 - 25 000,00 €
- Opération Voirie n°133 + 25 000,00 €

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32/2020 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE POUR 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme annuel de voirie.

Il donne lecture de l'estimatif sollicité pour l'année 2021, auprès de l'entreprise SIORAT s'élevant à un total de **38 976,40 € HT**, soit **46 772,12 € TTC**.

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à cette opération au projet de grosses réparations de voirie communale pour 2021 et Sollicite l'aide du Département pour contribuer au financement des travaux sur le budget 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 33/2020 RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de rénovation de bâtiments communaux :

- Un appartement locatif situé à l'ancien presbytère pour un montant de :
16 056,04 € HT soit **18 211,77 € TTC**
- Un local des associations (ancienne salle d'école) pour un montant de :
4 737,06 € HT soit **5 683,66 € TTC**

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à ces projets et sollicite l'aide du Département pour contribuer au financement des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 34/2020 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la Salle des Fêtes de la Commune de Sussac et demande à l'assemblée de maintenir ces tarifs pour l'année 2021.

Associations hors commune :	50,00 €	Chauffage :	50,00 €
Associations communales :	50,00 €	Chauffage :	50,00 €
Habitants de la commune :	150,00 €	Chauffage :	50,00 €
Habitants hors commune :	250,00 €	Chauffage :	50,00 €
Salle sans cuisine : <i>déduction</i>	- 50,00 €		
Vin d'honneur :	50,00 €		
Caution :	200,00 €		

Chauffage obligatoire du 1^{er} octobre au 30 avril.

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à cette proposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 35/2020 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN VOIRIE POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle l'échéance au 31 décembre 2020 du contrat signé avec Mr CHARIAL Daniel, pour l'entretien des accotements de la voirie communale.

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à la proposition, prix et définition de prestation, de Mr CHARIAL Daniel, le Clos, 87130 SUSSAC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre les deux parties, à effet du 1^{er} janvier 2021 et pour deux ans, le terme fixé étant le 31 décembre 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 36/2020 TARIFS LOCATION DES GITES COMMUNAUX POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location des gîtes communaux et propose de maintenir ces prix pour l'année 2021.

Monsieur le Maire souhaite appliquer un forfait de 30 € pour le ménage à chaque location ainsi qu'une caution correspondant à un mois pour toute location mensuelle d'un gîte.

Tarifs proposés :

TARIFS À LA NUIT	MONTANTS
Location d'un gîte à la nuit (toute période)	54,00 €
Supplément chauffage par gîte à la nuit (obligatoire du 01/10 au 30/04)	15,00 €
TARIFS À LA SEMAINE	
<u>Location Haute saison</u> 3 juillet au 28 août	369,00 €
<u>Location Moyenne saison</u> 3 avril au 3 juillet // 28 août au 31 octobre Vacances de Noël	291,00 €
<u>Location Basse saison</u> Autres périodes	230,00 €
Supplément chauffage par gîte à la semaine (obligatoire du 01/10 au 30/04)	75,00 €
FORFAIT MÉNAGE	30,00 €
TARIFS AUX MOIS	
Location d'un gîte	485,00 €
Caution	485,00 €
Supplément chauffage par gîte au mois (obligatoire du 01/10 au 30/04)	110,00 €
TARIFS TAXE DE SÉJOUR	
Prix par personne de plus de 13 ans et par nuit	0,30 €

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable, tarifs, forfait et caution applicables à partir de janvier 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 37/2020 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la part du Trésor Public de Saint-Léonard-de-Noblat demandant l'admission en non-valeur de créance d'un particulier de la commune de Sussac, **soit 2,78€.**

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 38/2020 PROJET DE RENOVATION DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de rénovation des 5 gîtes communaux situés au bord du lac. Les aménagements prévus s'avèrent nécessaires pour les prochaines locations en période estivales, à savoir remplacement des cabines de douches, plaques de cuisson, peintures intérieures et extérieures, isolation des combles.

M. le Maire présente les différents devis à l'assemblée dont le montant total s'élève à **60 433,67 € HT**, soit **67 597,76 € TTC.**

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable pour réaliser ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à démarcher les différents organismes pour obtenir des aides afin de financer au mieux ces travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 39/2020 ADHESION AU SEHV POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les missions du Syndicat Energie Haute Vienne.

Après lecture du document ci-joint qui énumère les différentes prestations ?

Le Conseil Municipal

DONNE avis favorable à l'adhésion de la commune SUSSAC au SEHV au 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement d'adhésion relatif à l'entretien et à la maintenance de l'éclairage public.

ADOpte A L'UNANIMITE

